

NORMES TYPOGRAPHIQUES HIFA

Nous avons essayé de simplifier au maximum les critères de présentation de la bibliographie et nous vous saurions gré de les respecter strictement pour nous permettre de gagner du temps dans la préparation du volume pour la publication :

Citation d'ouvrages individuels

Initiale du prénom, nom en minuscules, titre en italiques (le premier mot, après l'article, commence en majuscule), ville et date de publication. Si on le souhaite, première édition entre crochets. Chaque élément est séparé par des virgules.

— M. Bloch, *La Société féodale*, Paris, 1978 [1939].

Autres citations sans initiale de prénom et titre abrégé avec point de suspension (ce n'est pas nécessaire de renvoyer à la note avec la première parution de l'ouvrage, ni d'écrire op.cit.) :

— Bloch, *La Société...*, p. 58.

Citations d'ouvrages collectifs

Mêmes critères que précédent, mais en ajoutant dir. (et non pas éd.) pour le responsable de l'ouvrage, juste après le titre.

— *Arthurian Literature in the Middle Ages*, dir. R.S. Loomis, Oxford, 2001 [1959].

Citation d'articles dans des revues ou des ouvrages collectifs

Utiliser les guillemets. Pour les revues, indiquer le volume, puis l'année, p. et non pas pp.

— E.A. Francis, « Marie de France et son temps », *Romania*, 72, 1951, p. 78-99.

— J. Blacker, « *Ne vuil sun livre translater. Wace's Omission of Merlin's Prophecies From the Roman de Brut* », *Anglo-Norman Anniversary Essays*, dir. I. Short, Londres, 1993, p. 49-60.

Citations ultérieures : Francis, « Marie de France... », p. 80 ; Blacker, « *Ne vuil...* », p. 51

Citation de sources imprimées

Utiliser, après le titre, éd. pour l'éditeur, trad. pour le traducteur.

— *History of William Marshal*, éd. A. J. Holden, D. Crouch, trad. S. Gregory, Londres, 2002-2006.

— *Recueil des actes d'Henri II*, éd. L. Delisle, E. Berger, Paris, 1909-1927.

— André de Coutances, « Le Roman des Français », éd. A.J. Holden, *Études de langue et de littérature du Moyen Âge offerts à Félix Lecoy*, Paris, 1973, p. 213-234.

Guillemets ou italiques

Pour les citations en latin ou en langue étrangère, on n'utilise pas de guillemets, mais seulement des italiques :

— *Cum, mecum multa et de multis sæpius animo revolvens, in historiam regum Britanniae inciderem*

— *Arthur, Merlin and the word Britain were an eminently dangerous combination : they were a deadly threat to English supremacy since they predicated the return of Britain and Britons to their former glory.*